



TARIFS – Saison 2019-2020

INSTRUMENTS ENSEIGNES

PIANO, FLUTE TRAVERSIERE, FLUTE A BEC, VIOLON, VIOLONCELLE, GUITARE (classique, folk, électrique), BATTERIE, BASSE, CONTREBASSE, TROMPETTE, CLARINETTE, SAXOPHONE, CHANT.

	TARIFS SERRISSIENS	TARIFS EXTERIEURS
Adhésion annuelle à l'association par famille	31€	36 €
FORMULE COMPLETE :		
- Instrument : 30 cours individuels de 30mn - Formation musicale : 30 cours collectifs de 45 mn - Pratique collective	615€ 205 € par trimestre	768€ 256 € par trimestre
INSTRUMENTS et FORMATION MUSICALE		
- Instrument : 30 cours individuels de 30mn - Formation musicale : 30 cours collectifs de 45 mn	540 € 180 € par trimestre	693€ 231 € par trimestre
PRATIQUE COLLECTIVE : Atelier musique actuelle ou jazz ou orchestre (5 élèves minimum)		
30 ateliers Musique Actuelle ou Jazz de 60 mn. 15 ateliers Orchestre de 1h30	267 € 89 € par trimestre	315€ 105 € par trimestre
TECHNIQUE VOCALE D'ENSEMBLE		
30 cours collectifs de 1h à 1h30 (5 élèves maximum) - Formation musicale : 30 cours collectifs de 45 mn	267 € 89 € par trimestre	315€ 105 € par trimestre
FORMULE DECOUVERTE : Permet aux élèves (CP/CE1) de pratiquer plusieurs instruments au cours de l'année (PIANO, GUITARE, VIOLON, BATTERIE, FLUTE TRAVERSIERE et VIOLONCELLE)		
- Instrument : 24 cours en binôme de 30mn - Formation musicale – Initiation : 30 cours collectifs de 45 mn	456 € 152 € par trimestre	561 € 187 € par trimestre
EVEIL MUSICAL : Moyenne et Grande section de maternelle		
30 cours collectifs de 45 mn	150 € 50 € par trimestre	228 € 76 € par trimestre

Une remise de 5% sera accordée à partir de 2 inscriptions par famille.

DOCUMENTS A FOURNIR LE JOUR DE L'INSCRIPTION :

- Le **bulletin d'adhésion**, à disposition le jour de l'inscription ou sur le site <http://www.ecolemusiqueserris.fr>.
Merci de noter clairement vos adresses mails
- Un **justificatif de domicile** de l'année en cours accompagné du livret de famille si noms différents
- Le **règlement intérieur** de l'école signé

Attention : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU

Règlement des cours à l'inscription.

- Possibilité d'échelonnement par trimestre.
- Tous les chèques sont à remettre le jour de l'inscription à l'ordre de « Ecole de musique Serrissienne »
- Prévoir un règlement par chèque spécifique pour l'adhésion **annuelle** par famille.

Si l'élève cesse d'être présent aux cours pour des raisons personnelles, la cotisation reste entièrement due à l'école. (Voir règlement intérieur).